

Vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau ou endommagé vos ruches

QUE FAIRE ?

Prendre contact par téléphone dans les 48 heures.

HAUTES-PYRENEES (65)

DANS LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL – CŒUR ET AIRE D'ADHESION (territoire administratif des communes qui ont adhéré la charte), avec le **parc national**, en fonction du lieu du dégât :

Nom	Téléphone permanence
Parc National des Pyrénées – Ours – 24h/24h – tout le territoire	05 62 54 16 79

HORS DU TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES AINSI QUE SUR LA TOTALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE BAGNERES DE BIGORRE ET CAMPAN, avec le **Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** :

Nom	Téléphone*
Bureau du Service Départemental 65 - Lourdes	05 62 94 55 10
Brigade Ouest 1	06 25 03 21 15
Brigade Est 2	06 25 03 23 86

ou à défaut de pouvoir les contacter, vous pouvez joindre l'Équipe Ours :

Nom	Téléphone*
Bureau Équipe Ours	05 62 00 81 08

** s'il n'y a que le répondeur, laissez un message*

PRECAUTIONS A PRENDRE

Bien localiser l'emplacement du dégât et, si possible, recouvrir la (les) carcasse(s) pour empêcher les charognards d'intervenir ; pour les ruches, établir un périmètre de protection.

Laissez un message avec votre nom, numéro de téléphone, cabane et localisation précise du dommage à constater.

ENSUITE QUE SE PASSE-T-IL ?

Un agent constatateur habilité se rendra, dans les plus brefs délais (moins de 48h), sur les lieux pour réaliser le constat de dommage et assurer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier, en fonction du lieu du dommage.